





DECISION DU MAIRE FIXANT LA REVISION DES TARIFS MUNICIPAUX A COMPTER DU 1^{ER} AVRIL 2023

Le Maire du BOUSCAT,

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du conseil municipal du 28 mai 2020 confiant à Monsieur le Maire certaines attributions du Conseil Municipal pour la durée du mandat,

Vu la délibération du conseil municipal du 11 octobre 2016 autorisant la création d'un budget annexe au budget principal de la ville pour les activités assujetties à la T.V.A.,

Considérant qu'il convient de réviser les tarifs communaux,

DECIDE

Article 1: La décision N° 2022-185 en date du 21 décembre 2022 est abrogée.

Article 2: Les tarifs sont fixés conformément aux tableaux joints pour l'année 2023.

Article 2 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville, Monsieur le Trésorier Principal sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Fait en l'Hôtel de Ville du Bouscat le 28 (03 / 2023

LE MAIRE,

Patrick BOBET

Annexe 1: Location des Salles Municipales

Repas dans les Résidences Autonomie pour Personnes Agées Annexe 2:

Portage des repas Annexe 3:

Animations Annexe 4:

Transport à la demande Annexe 5:

Annexe 6: Droits de voirie

Annexe 7: Sanisette

Service du Cimetière - Columbarium Annexe 8:

Médiathèque Annexe 9: Marché municipal Annexe 10:

ANNEXE 1: TARIF DE LOCATION DES SALLES MUNICIPALES

	нт	TVA 20 %	ттс
Salles de Réunion (1er étage - 3 salles - par salle - 50 m2			
Usagers Bouscatais (par jour)	64,17 €	12,83 €	77,00 €
Usagers Non Bouscatais (par jour)	96,25 €	19,25 €	115,50 €
Salles de Réception (Rez-de-chaussée - 3 salles - par salle – 50 m2)			
1 SALON (50 m2)			
Usagers Bouscatais (par jour)	103,63 €	20,73 €	124,35 €
Usagers Non Bouscatais (par jour)	217,58 €	43,52 €	261,10 €
2 SALONS (100 m2)			
Usagers Bouscatais (par jour)	208,08 €	41,62 €	249,70 €
Usagers Non Bouscatais (par jour)	435,17 €	87,03 €	522,20 €
3 SALONS (150 m2)	044.07.6	00.00.6	074.00.6
Usagers Bouscatais (par jour)	311,67 € 652,42 €	62,33 €	374,00 €
Usagers Non Bouscatais (par jour)	052,42 €	130,48 €	782,90 €
Rotonde (150 m2)			
Usagers Bouscatais (par jour)	147,38 €	29,48 €	176,85 €
Usagers Non Bouscatais (par jour)	614,67 €	122,93 €	737,60 €
		•	, ,
Salle de l'Ermitage (319 m2)			
Usagers Bouscatais (par jour)	402,75 €	80,55 €	483,30 €
Usagers Non Bouscatais (par jour)	1 297,83 €	259,57 €	1 557,40 €
<u>Le Plateau</u>			
Usagers Bouscatais (par jour)	402,75 €	80,55 €	483,30 €
Usagers Non Bouscatais (par jour)	1 297,83 €	259,57 €	1 557,40 €
Ensemble (Ermitage, Rotonde et les 3 salons – 619 m2)			
Usagers Bouscatais (par jour)	870,33 €	174,07 €	1044,40 €
Usagers Non Bouscatais (par jour)	2 519,92 €	503,98 €	3 023,90 €
5 - 11 (9 - 1 - 1 - 2 - 1 - 2 - 2 - 2)			
Ensemble (Rotonde et les 3 salons – 300 m2)	201.00.6	76.00.6	457.00.6
Usagers Bouscatais (par jour) Usagers Non Bouscatais (par jour)	381,00 € 1 110,50 €	76,20 € 222,10 €	457,20 € 1 332,60 €
Osagers Horr boascatais (par jour)	1 110,50 €	222, 10 €	1 332,00 €
Ensemble (Rotonde et les 2 salons – 250 m2)			
Usagers Bouscatais (par jour)	290,38 €	58,08 €	348,45 €
Usagers Non Bouscatais (par jour)	912,00 €	182,40 €	1 094,40 €

Maison de Quartier Albert Angevin (Petite Salle)	11.2.2		
Usagers Bouscatais (par jour)	54,54 €	10,91 €	65,50 €
Usagers Non Bouscatais (par jour)	61,44 €	12,29 €	73,70 €
Maison de Quartier Albert Angevin (Grande Salle)			
Usagers Bouscatais (par jour)	54,54 €	10,91 €	65,50 €
Usagers Non Bouscatais (par jour)	61,44 €	12,29 €	73,70 €
2 Salles du Carré du Castel d'Andorte (235 m2)			
Usagers Bouscatais (par jour)	391,17 €	78,21 €	469,20 €
Usagers Non Bouscatais (par jour)	1 259,98 €	252,50 €	1 512,00 €

.

ANNEXE 2: TARIF DES REPAS RESIDENCE POUR PERSONNES AGEES Tarif Senior (à partir de 60 ans) Bouscatais

Usagers bénéficiant d'un QF* égal ou inférieur à 555 €	
et le personnel communal	3,55 €
Autres personnels (Métropole)	5,70 €
Usagers bénéficiant d'un QF de 556 à 670 €	4,55 €
Usagers bénéficiant d'un QF de 671 à 820 €	5,30 €
Usagers bénéficiant d'un QF de 821 à 1000 €	5,85 €
Usagers bénéficiant d'un QF de 1 001 à 1 220 €	6,70 €
Usagers bénéficiant d'un QF de 1 221 à 1 524 €	7,40 €
Usagers bénéficiant d'un QF de 1 525 à 1 825 €	7,95 €
Usagers bénéficiant d'un QF supérieur à 1 825 €	8,65 €
* QF / RAPPEL DE LA DEFINITION DU QUOTIENT FAMILIAL :	
QF = <u>revenus du foyer</u> nombre de parts	
- revenus = ceux du couple ou de la personne isolée : Figurant sur la feuille d'imposition : = déclaration de salaires ou retraites et/ou AAH + indemnités + (revenus fonciers, assurance) + prestation compensatoire ou + prestations CAF dont aides au logement.	
Tarif Senior (à partir de 60 ans) Bouscatais sans justificatif avis d'impôt sur les revenus	0656
sans justificatif avis a impor sur les revenus	o,03 &
Tarif Senior (à partir de 60 ans) non Bouscatais	10,50 €

ANNEXE 3: TARIF PORTAGE DES REPAS

A COMPTER DU 1^{ER} AVRIL 2023

	НТ	TVA 5,5 %	Portage	πс
inférieur ou égal ASPA				
Tarif	3,22€	0,18€		3,40 €
Tarif repas + portage	3,22€	0,18€	2,20€	5,60 €
ASPA + 15%				
Tarif	3,70 €	0,20€		3,90 €
Tarif repas + portage	3,70 €	0,20€	2,20€	6,10€
ASPA +40%				
Tarif	4,50 €	0,25€		4,75€
Tarif repas + portage	4,50 €	0,25 €	2,20 €	6,95 €
ASPA + 65%				
Tarif	5,45 €	0,30€		5,75€
Tarif repas + portage	5,45 €	0,30 €	2,20 €	7,95 €
ASPA + 100%				
Tarif	6,45 €	0,35€		6,80 €
Tarif repas + portage	6,45 €	0,35 €	2,20€	9,00€
Supérieur ASPA + 100%				
Tarif	7,82 €	0,43 €		8,25€
Tarif repas + portage	7,82 €	0,43 €	2,20€	10,45 €

Le nouveau mode de calcul du Quotient Familial se définit comme suit :

QF = Revenus du foyer avant abattement + revenus mobiliers + revenus fonciers + rentes / 12

Nb de personnes au foyer

ANNEXE 4 ANIMATIONS POLE SENIOR

	НТ	TVA 20 %	πс
Repas traiteur			
Bouscatais	11,38€	2,27 €	13,65€
Non Bouscatais	22,75 €	4,55€	27,30 €
Sortie Métropole et culturelle			
Bouscatais	4,38€	0,87€	5,25€
Non Bouscatais	7,00 €	1,40 €	8,40 €
Sortie hors Métropole			
Bouscatais	15,75 €	3,15 €	18,90 €
Non Bouscatais	28,58€	5,72€	34,30 €

ANNEXE 5 TRANSPORT A LA DEMANDE

A COMPTER DU 1^{ER} AVRIL 2023

Transport à la demande organisé en bus (Réservé exclusivement aux Bouscatais)	нт	TVA 10 %	πα
A la demande "accompagné"			Gratuit
La course	1,91 €	0,19€	2,10€
L'aller/retour	3,82€	0,38€	4,20€

Conditions d'annulation:

Toute activité non annulée 48 H avant la date prévue sera facturée au tarif indiqué dans les tableaux, ci-dessus, excepté les cas « de force majeure » et sur présentation d'un certificat médical

ANNEXE 6 – DROITS DE VOIRIE A COMPTER DU 1er AVRIL 2023

Article	RUBRIQUES	<u>UNITES</u>	TARIFS
1	Cordon ou rampe lumineux. Taxe annuelle	mètre linéaire	2,65
2	Enseigne ordinaire non lumineuse, fixe ou mobile, placée perpendiculairement au mur de façade, enseigne en lettres découpées, placée sur balcon, sur banquette, sur marquise, sur tente ou banne, fixe ou mobile, ou autre Enseigne appliquée, non lumineuse, fixe ou mobile, n'excédant pas 0,12 d'épaisseur Taxe annuelle	m2/face	6,10€
3	Enseigne lumineuse, disque lumineux transparent, surface lumineuse, panneau en bois, en métal, en verre, en toile ou autre pouvant servir à la publicité par affiches papier, par affiches peintes ou autres, lettres ou signes découpés publicitaires, cadre ou moulure rapporté, tant plein que vide lumineux ou éclairés Enseigne appliquée lumineuse n'excédant pas 0,12 d'épaisseur Taxe annuelle	m2/face	10,20€
	Devanture, grille de magasin, portail roulant, coffre à rideaux,		
4	barre de support taxe annuelle	m. linéaire	7,25€
	Marquise, auvent, tente ou banne fixe taxe annuelle	m2	7,25 €
5	Occupation de la voie publique (trottoir ou chaussée) pour ventes diverses et occasionnelles autorisées spécialement à des commerçants non Bouscatais	m2/jour	2,05€
	minimum de perception	par jour	19,90€
6	Occupation de la voie publique pour les commerçants installés : panneaux mobiles sur trottoir surface totale de la publicité, étalages, pots Dépôt non clôturé sur la voie publique (dimensions rectangle circonscrit), clôture de chantier en saillie sur la voie publique pourvue d'un recouvrement quelconque y compris celui de la peinture, échafaudage de toutes natures ou échelle reposant sur la voie publique pour travaux exécutés au-dessus du rez-dechaussée,	m2/an	175,10€
	minimum de perception	forfait	8,00€
7	Terrasse sur la voie publique	m2/an	61,80€
8	Terrasse fermée sur la voie publique Taxe d'établissement Taxe annuelle	m2 m2	62,75 € 31,60 €
9	Occupation du domaine public pour travaux Clôtures de chantier, échafaudages, bennes, réservation stationnements minimum de perception	m2/jour	0,85€
10	Occupation sans titre du domaine public Dépôt de matériaux, travaux sans autorisation, pose de clôtures	m2/jour	17,00€

A l'instar des impôts locaux, le 1^{er} janvier sera retenu pour la définition du redevable et des éléments taxables.

ANNEXE 7: SANISETTE

Tarif unique	0	•
--------------	---	---

ANNEXE 8 : CIMETIÈRE - COLUMBARIUM

CONCESSIONS TEMPORAIRES PLEINE TERRE pour 1 ou 2 places	
- Concession temporaire (10 ans)	200,00 € TTC
CAVEAUX <u>Concessions trentenaires</u>	
- Tarif initial du terrain au m²	620,00€ HT
- Tarif du renouvellement du terrain pour 30 ans au m²	620,00€ HT
- Tarifs des caveaux pré-existants en fonction du nombre de places	 1 place: 185,00 € TTC 2 places: 370,00 € TTC 3 places: 555,00 € TTC 4 places: 745,00 € TTC 6 places: 930,00 € TTC 8 places et plus:1120,00 € TTC
- Equipement complet pour une inhumation dans un caveau monobloc (bac, produits et filtre).	295,00 € TTC
- COLUMBARIUM	
- Concession d'une logette de columbarium pour 15 ans	410,00 € TTC
- Concession d'une logette de columbarium pour 30 ans	820,00 € TTC
- Dépôt temporaire d'urne	
. Pour une semaine	90,00 € TTC
. Par semaine supplémentaire jusqu'à 3 mois	45,00 € TTC
. Par semaine supplémentaire au- delà de 3 mois	25,00 € TTC
- Dépôt en attente de logette définitive pour un an (Columbarium complet)	45,00 € TTC

<u>DEPOSITOIRE</u>		
- Frais de dépôt avec deux mois de séjour	135,00 € TTC	
- Frais de maintien par mois supplémentaire	35,00 € TTC	
- VACATIONS		
- Vacation funéraire destinée à l'officier de police judiciaire (Surveillance des opérations)	- Pour 1 corps : 20,00 € TTC - Pour 2 corps : 30,00 € TTC - Pour 3 corps : 40,00 € TTC - Pour 4 corps : 50,00 € TTC - Pour 5 corps et plus : 60,00 € TTC	
- DEPASSEMENT DES HORAIRES	- 75,00 € TTC la première heure - 35,00 € TTC par 1/2 heure supplémentaire	

ANNEXE 9: MEDIATHEQUE

A COMPTER DU 1^{ER} AVRIL 2023

\Rightarrow	Prêts de documents imprimés et audiovisuels : gratuité pour tous 15 documents maximum pour 3 semaines
\Rightarrow	Accès aux ressources numériques : gratuité pour tous
*	Espace multimédia : gratuité pour tous
\Rightarrow	Impression
	Noir et blanc
	• Couleur
\Rightarrow	Photocopie
	 Noir et blanc
	• Couleur0,25 €
	 Carte de 10 copies
	• Carte de 50 copies 12,50 €

^{*} Remplacement de la carte de lecteur, perdue ou détériorée : 3,00 €

Carte de 100 copies.......25,00 €

TARIFS DE SUBSTITUTION POUR LES DOCUMENTS NON RENDUS

Documents imprimés

Livres de poche et albums petit format	11,00€
Livres en grands caractères	21,00 € par tome
Livres d'arts grand format	41,00 €
Autres livres	21,00€
Journaux et revues	Prix de vente au numéro
CD (musicaux et livres sonores)	21,00€
Documents avec droits *	
DVD et Blu-Ray	41,00 €
Coffrets DVD/Blu-Ray	61,00€
CD-Rom, DVD-Rom	31,00€

^{*} Il s'agit des droits de prêt, de consultation ou de projection acquis par la médiathèque pour en permettre l'usage public.

TARIFS DE SUBSTITUTION POUR LES LISEUSES ET LEUR MATERIEL D'ACCOMPAGNEMENT NON RENDUS, PERDUS, VOLES OU DETERIORES

Liseuses et manettes de jeu

Liseuse KOBOGLO + câble USB	135,00€
Housse de protection	31,00€
Câble d'alimentation	13,00€
Manette PS5	70,00 €
Manette PS4	60,00€
Manette Switch Pro	60,00€
Deux Joycons Switch	70,00€

ANNEXE 10: MARCHE MUNICIPAL

Prix du metre lineaire pour commerçants abonnes et passagers	merçants abonnés et passagers2,20 €
--	-------------------------------------